

Séance ordinaire du 23 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt trois mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 mars 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean
Hugues - M. ABELARD Georges - Mme BAILLIF Line Rose - M.
DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD
Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène -
Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean
Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M.
TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle
ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE
Mickaël - M. FERRERE Eric.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIE Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / **Personnel communal**
- Création d'emploi

Pour permettre la poursuite de la structuration du CCAS, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de l'emploi suivant :

Agent titulaire

- Création

Filière administrative :

. Adjoint administratif 2^{ème} classe

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer l'emploi suivant :

Agent titulaire

Filière administrative :

. 01 poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget Ville.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONIS